

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

La Restriction est suspendue

Un télégramme d'Anvers, des informations de presse, nous ont appris que la Commission Internationale avait décidé de suspendre — et non d'abroger — la limitation de la production.

Cette décision survenant en un moment où le marché se trouve encore en plein marasme a causé une certaine surprise.

Certes, nous savions que depuis quelque temps, certains patrons, dans différents pays, plus soucieux de ce qu'ils croient être leur intérêt particulier que de l'intérêt général, aspiraient au retour à la liberté.

Mais ces patrons n'étaient qu'une petite minorité. La grande majorité des patrons de tous pays avait très nettement compris la nécessité de réduire la production du diamant taillé, avait pu apprécier les résultats acquis par cette limitation.

Il a fallu qu'un désaccord persistant entre les tailleries et le gouvernement sud-africain, d'une part, et les tailleries européennes, d'autre part, porte un coup mortel à la limitation.

Rappelons les faits.

**

Lorsqu'en décembre dernier, la Commission Internationale, devant la crise persistante, décida qu'il était indispensable pour assainir la situation, de réduire la production de 50 %, elle rencontra une approbation unanime en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en France et en Amérique.

Le gouvernement sud-africain, consulté par télégramme, répondit que les tailleries étaient libres de se conformer ou non à cette limitation.

Du moment qu'il n'y avait pas obstacle du gouvernement sud-africain, il semblait que la nécessité de produire moins serait comprise par les patrons de ce pays et qu'ils s'y soumettraient comme leurs collègues d'Europe et d'Amérique.

Il n'en fut rien.

Si quelques firmes sud-africaines réduisirent leur production de moitié, quatre d'entre elles : les maisons Roze laer, Verhey, Rosenstrauch et Messias continuèrent à produire normalement.

La Commission Internationale essaya de la persuasion. Une volumineuse correspondance télégraphique fut échangée.

Sans résultat, ces fabricants mettant comme condition à appliquer la limitation la reconnaissance de l'industrie sud-africaine par l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires.

Or, l'Alliance Universelle n'est pas représentée au sein de la Commission Internationale. Cette dernière est composée uniquement de patrons. On voit par là l'anomalie de cette demande.

**

Il est bon de rappeler que l'hostilité de l'Alliance Universelle n'a jamais visé l'industrie sud-africaine elle-même.

Ce qui fait que nous nous sommes élevés contre cette industrie, ce sont les avantages particuliers qui lui furent consentis — surtout au début — par le gouvernement sud-africain, par la concurrence déloyale qui en résultait et qui plaçait les fabricants européens en état d'infériorité notoire.

C'est le programme d'apprentissage en masse du gouvernement sud-africain qui, alors qu'il y a déjà trop d'ouvriers diamantaires dans le monde ne peut aboutir qu'à nous priver de notre gagne pain.

Le jour où les fabricants sud-africains seront placés sur le même pied que leurs collègues d'Europe pour les achats de brut, pour leur exportation, le jour où ils adopteront la saine règle de la limitation de l'apprentissage en vigueur en Europe, ce jour-là toute hostilité cessera.

Il est inexact d'ailleurs de parler d'hostilité où il n'y a, en réalité, que mesures de défense.

**

Quand on se reporte aux textes des correspondances échangées, il apparaît que les firmes sud-africaines susnommées n'ont jamais eu le désir réel d'arriver à une entente et que leur demande d'être

reconnues par l'Alliance Universelle, demande inacceptable en l'état présent des choses, n'était qu'un prétexte commode de se soustraire à la limitation.

**

Il est indispensable qu'une mesure aussi grave que la limitation soit appliquée par tous.

La limitation c'est l'abandon des positions et des intérêts particuliers, leur subordination à l'intérêt général.

Qu'en un point quelconque du monde quelqu'un ne s'y soumette pas et celui-là sera le bénéficiaire immédiat des sacrifices de tous.

C'est là chose immorale et intolérable. L'Afrique du Sud ne pouvait travailler normalement que parce qu'on travaillait moins en Europe.

Les fabricants européens n'ont pas voulu plus longtemps faire figure de dupes et ont rendu à chacun sa liberté.

**

Quelles vont être les conséquences de cette décision ?

Dans l'état présent du marché, il ne faut pas s'attendre, je pense, à ce que de nombreuses maisons puissent reprendre le travail normal.

Ou alors ce sera au détriment d'autres maisons et le nombre des chômeurs complets deviendra encore un peu plus grand.

Comme le rappelait récemment Monsieur Lipschutz, aux journalistes : « Dès que fut connue la décision de la Commission Internationale d'appliquer la limitation à partir du 4 janvier, le cercle vicieux de la méfiance, sous-offres, dépression des salaires, fut rompu. La confiance ébranlée revint ».

Souhaitons que la suppression de la limitation ne produise pas des effets diamétralement opposés.

Et formulons l'espérance que le Gouvernement sud-africain qui, plus que tout autre, serait victime d'une dépression des prix use de son influence sur les fabricants établis, sur son territoire, de sorte que, si besoin est, la limitation puisse être rétablie et respectée par tous.

E. PONARD.

Pour la semaine de 40 heures

Dans tous les pays où se pratique la taille du diamant, la levée de la restriction a été accueillie avec consternation par les ouvriers.

On sait d'avance que le retour à la liberté du travail est, dans les circonstances actuelles, un mal pour l'industrie.

On lira avec intérêt la lettre adressée par l'un des représentants des diamantaires allemands au secrétaire de l'A.U.D. et la réponse de celui-ci.

Pour pallier aux effets désastreux de la suppression de la restriction, nos camarades préconisent la semaine de 40 heures.

Cette revendication ouvrière qui passait pour une utopie il y a quelques années encore, apparaît maintenant à beaucoup comme une nécessité : les gouvernements ne pourront entretenir d'une façon permanente l'immense armée des chômeurs. La véritable solution se trouve dans une réduction du temps de travail.

Le moment paraît favorable. Les circonstances sont telles que mieux qu'à n'importe quel moment une revendication de cet ordre a chance d'être entendue.

A nous de ne pas laisser passer ce moment favorable. Toutes les sections de notre A.U.D. se doivent de pousser cette revendication autant qu'il est en leur pouvoir. E.P.

Oberstein, le 23 mai 1931.

Mon cher collègue Van Berckelaer,

Ayant quitté Francfort pour quelques jours et me trouvant à Oberstein où j'ai à parler à quelques patrons de l'industrie de la pierre précieuse, j'apprends de Everling que la Comm. Int. vient de faire savoir à Hanau et à Oberstein que les mesures de restriction seront suspendues temporairement.

Veuillez nous faire savoir par retour du courrier, mon cher collègue, quels ont bien pu être les motifs qui nous ont valu cette mesure et si vous avez collaboré, en tant qu'organisation, à cette initiative. Je ne veux point m'afficher comme pessimiste, mais je suis d'avis que les mesures de restriction n'étaient pas encore chose usée dans notre industrie et je crains que nous ayons devant nous le chaos. Ne serait-il pas plausible que, remplaçant donc les mesures de restriction par quelque autre chose, nous lancions maintenant le mot d'ordre : la durée de travail ne dépassera plus les quarante heures. Je crois que c'est le moment propice pour une agitation en faveur d'une diminution des heures de travail, étant donné que le travail fait défaut quand même. Quelques individus seulement pouvant se procurer quelques pierres, travailleront pendant des heures et des heures (dans l'industrie à domicile) à des salaires dérisoires afin de pouvoir livrer leurs marchandises aussi vite que possible pendant que la majorité des ouvriers battront les pavés.

Veuillez avoir l'obligeance de répondre à ma première question et veuillez nous faire connaître votre avis au sujet de la diminution des heures de travail. Salutations cordiales.

G. BERNARD,
Momentanément à Oberstein.

Le Secrétaire de l'A.U.D. au camarade Bernard, à Oberstein :

Mon cher ami,

La semaine dernière déjà j'ai télégraphié à Schott que les mesures de restriction venaient d'être suspendues.

Il va sans dire que nous n'avons pas collaboré, en tant qu'organisation, à ce changement à vue.

Nous ne sommes que des prolétaires ; nous n'avons pas fréquenté les universités et c'est la vie rude et âpre de tous les jours seulement qui a pu nous donner quelques notions sur les questions économiques. Mais, en tout cas, il ne serait jamais venu à notre idée d'activer la production quand il est un fait établi qu'on produit trop. Non vraiment nous ne serions pas si imprévoyants que cela ?

Contradictions pareilles, choses inconcavables, ne se rencontrent que dans les milieux bourgeois et parmi les ouvriers non-organisés ou affiliés aux syndicats chrétiens, là où les intérêts personnels, des intentions obscures et des duperies incitent les gens à marcher et à dominer la situation.

La cause première à la nouvelle mesure ne doit pas être cherchée uniquement en Belgique, cette fois-ci. L'opposition a pris corps aussi bien en Hollande qu'ici. Les patrons n'ont plus voulu proroger leur décision antérieure.

Pourquoi ?

Voici : quelques patrons Hollandais faisaient la grimace parce que leurs chefs, embauchés sur contrat, ne pouvaient travailler pendant les périodes d'arrêt. Et l'autre argument, connaissant le succès en Belgique et en Hollande était conçu ainsi : l'arrêt de l'industrie ne nous sert à rien, puisqu'on embauche les ouvriers en quantité bien trop grande pendant les périodes de travail.

Vous le voyez, l'argumentation n'est pas fameuse. Et dire qu'elle a pu conduire à l'abrogation d'une mesure générale d'une portée si grande.

Comment est-il possible qu'une multitude de négociants vraiment capables se soient laissé convaincre par de tels propos. Il est vrai que d'aucuns ont trouvé leur inspiration dans d'autres intentions !!!

La loi de l'offre et de la demande n'est-elle pas claire ? Quand les prix au marché ne lui vont pas, le maraîcher se gardera bien de conduire ses marchandises à la ville. Il préférera le fumier à la charrette. Mais voilà que nous voyons qu'il existe des diamantaires (patrons et ouvriers) qui sont d'avis qu'il faut travailler encore plus, pendant des heures supplémentaires et à des salaires inférieurs aux taux normaux afin d'améliorer les prix du diamant.

Et voici mon avis au sujet de la semaine de 40 heures. Lorsque, ayant que la Commission Internationale ait pu prendre sa décision, je pressentis que l'avenir ne nous réservait rien de bon, je partis immédiatement pour Amsterdam afin d'y rencontrer le Président de l'A.U.D. A la suite de notre entrevue j'ai écrit une lettre à la Commission Internationale dont vous trouverez ici la traduction :

Anvers, le 20 mai 1931.

Monsieur Lipschutz,
Président de la Com. Int. (E.V.).

Monsieur,

Veuillez me permettre que je vous rappelle, de façon urgente, notre requête du 16 janvier 1931, se rapportant à l'introduction de la semaine de 40 heures dans notre industrie.

Depuis lors, une Commission d'Etude a été formée. Seulement elle n'a pas encore commencé ses travaux.

Vous nous obligeriez beaucoup, si vous vouliez convoquer d'urgence ou bien la Commission d'Etude ou bien la Commission Internationale elle-même et inviter à cette séance les Président et Secrétaire de l'A.U.D. afin d'y discuter l'introduction immédiate de la semaine de 40 heures, si possible sous la forme de la semaine de cinq jours onvrables.

Nous est avis que nous nous trouvons dans le moment psychologique favorable à l'introduction d'une telle mesure.

Dans toute l'Europe on remarque que les socialistes se risquent dans cette voie afin d'apporter un remède à la situation générale et il faudra bien reconnaître, Messieurs, que c'est notre industrie en particulier qui subit le joug d'une surproduction dont on ne voit pas encore la fin. La mesure préconisée entraînerait non seulement une diminution sensible de la production, mais elle consoliderait l'influence de la Commission Internationale et ferait preuve de l'intelligence de ses membres.

Espérant....

L. VAN BERCKELAER,
Secrétaire de l'A.U.D.

Mon cher Bernard, vous le voyez, nous avons fait le possible et soyez en convaincu, nous ne lâcherons point l'affaire. Je suis tout à fait d'accord avec vous : nous nous trouvons dans le moment psychologique favorable à l'introduction de cette mesure.

Si les patrons n'arrivent pas à comprendre cela, eh bien, je peux vous dire que notre petit monde diamantaire en verra encore de belles.

Salutations fraternelles.

L. VAN BERCKELAER,
Secrétaire de l'A.U.D.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

S'inscrivant en nouveau recul, les valeurs diamantifères battent une fois encore leurs précédents records à la baisse.

A 476 le 30 avril, la De Beers s'élève à 550 le 7 mai, mais retombe à 499 le 8 et ne vaut plus que 441 le 28 mai.

La Jagersfontein qui valait 116 le 30 avril, est à 104.50 le 26 et à 111 le 28.

Comme on le voit, le nouvel accord conclu pour le contingentement des bruts n'a pas eu sur les cours l'influence favorable qu'on eut pu en attendre.

Certains journaux — dans quel but ? — insistent d'une façon particulière sur le gonflement des stocks auquel est obligé de procéder la Diamond Corporation (alias Syndicat de Londres) et les charges financières qui en résultent. Mais l'opinion généralement exprimée est que les Compagnies diamantifères qui ont su résister à toutes les crises, sortiront victorieuses de celle-ci qui s'avère cependant beaucoup plus sévère que toutes ses devancières.



La demande de taillé est toujours faible, ce qui ne saurait étonner en raison de la crise économique mondiale. Elle porte surtout sur les articles bon marché de qualité inférieure ou ordinaire.

Peu d'acheteurs sur les marchés. L'Amérique s'abstient toujours.

E.P.

INFORMATIONS

Le mouvement des importations et des exportations de diamants en Belgique. — Dans son rapport sur le budget du Ministère des Finances, M. le Sénateur belge Van Overbergh donne les chiffres suivants :

« L'année 1928 a été l'année pendant laquelle l'industrie diamantaire a donné son meilleur boni : 1.502 millions à l'importation ; 2.375 millions à l'exportation, soit une plus-value de 873 millions ».

« Pour 1929, les entrées restent presque les mêmes : 1.540 millions, mais les ventes étant plus réduites, le boni n'est plus que de 524 millions ».

« Les stocks grandissent et 1930 s'achève avec un profit de 396 millions. C'est alors la crise diamantaire actuelle ».

**

Premier Diamond. — Un diamant de 80 carats environ a été trouvé à la mine.

**

Le contingentement de la production diamantaire. — Un nouvel accord vient d'intervenir entre les représentants du gouvernement de l'Union sud-africaine, d'une part, de la De Beers, du South Africain Diamond Syndicate et de la London Diamond Corporation (ex-Syndicat des Diamants) d'autre part. Les anciennes quotes-parts sont maintenues pour une nouvelle période de 4 ans et la Diamond Corporation s'engage à acheter durant les douze prochains mois 1.500.000 livres st. de pierres.

Le Ministre sud-africain des Mines a précisé que le nouveau contingentement des ventes de pierres était fixé comme suit : De Beers, 54,4 % ; Premier Diamond, 10,6 % ; New Jager, 10 % ; Consolidated Diamond of South West Africa, 25 %. Il a accepté une quote-part de 1.500.000 liv. st., contre 8 millions de liv. st. pour les quatre principaux producteurs de pierres, à la condition que les ventes des tailleries sud-africaines ne soient pas inférieures à 375.000 liv. st. par semestre.

Toute réduction du nouveau contingentement sera supportée par les producteurs et par l'Etat sud-africain, proportionnellement à leurs parts.

(Information, 27 mai.)

**

La production diamantifère du Congo belge et le Syndicat. — Le député socialiste belge Jamar a posé au Ministre des Colonies la question suivante :

« La production totale de diamant brut au Congo a été cédée par contrat au Syndicat de diamant brut à Londres. D'après une réponse faite par vous-même, cette production s'élevait, en 1928, à 1.647.000 carats, ayant rapporté 95.815.000 francs et représentant donc en moyenne 56 francs par carat ; en 1929, 1.807.765 carats, représentant une somme de 110 millions 489.100 francs ou en moyenne 58 francs par carat. Supposons que cette production ne représente que du boort, supposition n'ayant aucun rapport avec la réalité.

En 1928, le prix du boort varia entre 5 1/2 florins et 9 florins, ou en moyenne, 104 francs par carat. Une différence de 104 francs moins 56 francs, ou 48 francs, soit pour la production totale $48 \times 1.647.000 = 79.089.000$ fr.

En 1929, le prix moyen du boort s'élevait à 68 fr. 50, ou une différence de 10 fr. 50, soit pour la production totale, $10,50 \times 1.907.765$ ou 20.031.532 fr. 50.

La perte pour ces deux années s'élève donc à 99.121.132 fr. 50.

Est-ce que les prix fixés par le contrat entre la Société anonyme Forminière, d'une part, et le Syndicat de diamant brut à Londres, d'autre part, ne sont pas trop peu élevés par rapport aux prix du marché mondial ?

Que dit le contrat au sujet des prix à payer par le Syndicat du diamant brut ?

Le Ministre a répondu : « Le Conseil d'administration de la Société internationale forestière et minière au Congo (Forminière) est seul compétent pour discuter et conclure les contrats qui intéressent la Société. Il s'agit de contrats de caractère privé qui concernent exclusivement l'administration de la Société. »

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude et ses Sections.

— La situation demeure toujours fort mauvaise. Continuent à travailler 24 heures par semaine (ou une semaine sur deux) les maisons suivantes : Coopératives Adamas et *Le Diamant*, Juhan, Dalloz, Bénier, Favier. La maison Rey-Lançon profitant de l'abrogation de la limitation va, paraît-il, faire travailler la semaine complète. En dehors de ces maisons quelques ouvriers sont encore occupés partiellement chez David, Vincent, Dalloz frères. Les autres maisons demeurent fermées.

Au dernier moment, nous apprenons que la Coopérative Adamas vient de décider de cesser provisoirement le travail.

— La maison Deutscher, d'Anvers, a tenté de faire travailler de la fantaisie sur la place à salaire fixe. Les salaires offerts ne correspondent pas aux prix payés sur la place, l'accord n'a pu se faire et cette maison a cessé de faire travailler à St-Claude.

— Sur notre place la situation devient de jour en jour plus tragique pour les chômeurs. Toutes les industries se trouvent frappées en même temps. Dans la pipe le chômage est toujours très important. Chez les lapidaires en pierres fines le travail manque presque totalement et les salaires sont très bas. Les tailleries mécaniques de pierres fausses ont réduit considérablement leur personnel. La maison Emile Dalloz procède au licenciement par petits paquets. La maison Grandclément vient de licencier 96 personnes à la fois.

Les possibilités d'embauche faisant presque totalement défaut, ce sont autant de personnes réduites à battre le pavé.

— Au fonds de chômage municipal, le relèvement des allocations vient d'être approuvé par le Ministre. L'indemnité principale (chef de famille) est portée à 7 francs par jour. Les autres allocations sont portées à : 3,50 pour chacune des personnes de plus de 16 ans vivant au ménage de leur père, mère, tuteur, grand-père, grand-mère, oncle, tante ; 3 francs par jour pour le conjoint du chômeur (s'il ne travaille pas) et pour chacune des personnes, au-dessous de 16 ans, à la charge du chômeur (ne travaillant pas ou gagnant moins de 4 francs par jour) ; 2 francs par jour pour l'ascendant sans travail à la charge du chef de ménage.

La délibération du conseil municipal décidant de rémunérer le chômage partiel n'est toujours pas approuvée, de sorte que cette catégorie de chômeurs n'est toujours pas secourue.

Cette volonté des pouvoirs publics de ne donner aucune suite à un récent décret ministériel, cette indifférence à l'égard des misères du moment, est un scandale.

— Ainsi que nous l'avions annoncé, à titre officieux, le chiffre limite de salaire pour les Assurances Sociales est porté à 18.000 francs pour les cantons de St-Claude, Lons-le-Sauvage, Dole, Champagnole, Morez et Salins.

Dans sa dernière réunion le conseil syndical a voté 500 francs pour les grévistes du textile du Nord.

A Lyon, Taninges, Thoiry et Nemours le chômage est toujours à peu près complet.

Paris. — La situation est toujours la même. La plupart des maisons fermées ; les maisons Asscher et Eknayan travaillant la moitié du temps, avec un personnel réduit.

Le nombre des ouvriers actuellement occupés, comme diamantaires sur la place, est infime.

Indemnité de vacances. — La période anormale que nous traversons nous fait un devoir de renseigner les camarades sur ce que doit être l'indemnité de vacances. D'ailleurs de nombreux camarades nous ont questionné à ce sujet.

En période normale, dans la plupart des cas, l'ouvrier recevait une somme égale à une semaine de son salaire.

En raison du travail irrégulier ce ne pourra être le cas cette année. *Les camarades sont donc priés de prendre bonne note que l'indemnité de vacances doit être égale au montant du 2 % du salaire total reçu depuis le 1^{er} septembre dernier à la date des vacances 1931.*

S'il arrivait que des camarades rencontrent des difficultés à cet égard, nous les prions d'en aviser immédiatement le syndicat qui agira immédiatement pour que satisfaction leur soit donnée.

BELGIQUE

La situation est toujours mauvaise. Une première conséquence de l'abrogation de la réglementation du travail a été d'accroître le nombre des chômeurs d'environ un millier pour l'agglomération Anversoise.

La Fédération Syndicale Anversoise, dont le Cn Laroche est le secrétaire dévoué, vient de demander au collège échevinal d'Anvers d'augmenter de 50 p. c. l'appui de la ville d'Anvers en faveur des chômeurs. Le collège prendra une décision d'ici quelques jours.

HOLLANDE

La situation est toujours mauvaise. Pour la semaine du 18 au 24 mai, il y eut 1.807 ouvriers occupés et 3.894 chômeurs.

AMÉRIQUE

L'organisation des diamantaires américains a désigné le camarade Théodore Quets comme Président, en remplacement de Andriès Meyer, décédé.

CAMARADES,

Ne jetez pas l'« Ouvrier Diamantaire ».

Faites-le lire aux non-syndiqués.

LE BOORT

La carat de boort est toujours vendu florins 3,90 (soit environ 40 francs français) par le bureau de boort d'Anvers.

Cette stabilisation des cours est le fruit du monopole de fait accordé à l'*International Diamonds Limited*, pour les marchandises inférieures et transférées, en ce qui concerne le boort à la maison Van Moppes et Sons, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro.

A ce propos, nous lissons dans l'*Industrie Belge du Diamant* les lignes suivantes :

« Le boort subit évidemment l'influence de l'attitude de la maison Van Moppes, de Londres, dont le représentant à Amsterdam, M. G. Zurel, a reçu l'ordre de racheter tout le boort qu'il peut trouver à florins 3,75 ».

STATISTIQUE
des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 20 au 26 Avril	2.090	3.638
Du 27 Avril au 3 Mai....	ateliers fermés.	
Du 4 au 10 Mai	1.972	3.721
Du 11 au 17 Mai	ateliers fermés.	

ANVERS

	Syndiqués	Ouvriers occupés
Du 20 au 26 Avril	13.509	8.000
Du 27 Avril au 3 Mai....	ateliers fermés.	
Du 4 au 10 Mai	ateliers fermés.	
Du 11 au 17 Mai	13.505	7.000

Pour la dernière semaine mentionnée, il y eut à Anvers 4.042 chômeurs secourus, 263 malades et 2.200 ouvriers chômeurs non secourus, ou ayant trouvé provisoirement une autre occupation.

Imprimerie de la Maison du Peuple

12, Rue de la Poyat, St-CLAUDE (Jura)

Spécialité d'Imprimés commerciaux
et Administratifs

Les Dops L. MARCHANDEAU
sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !**LOUPES**

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Pour le " Rayon de Soleil "**Sommes reçues au cours du mois**

Louis Invernizzi Saint-Claude.....	10 "
Maison Veyrat Robert, Paris.....	20 "
Madame veuve Lefèvre, Maisons-Alfort	50 "
Vente stèles, maison Missonnier.....	77 "
— L. Coquet	12 50
Total	169 50
Listes précédentes.....	1.422 80
Total à ce jour (depuis le début de l'année) ...	1.592 30

Merci à tous ces généreux donateurs.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint Claude

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, Edmond PONARD

TOUT ce qui concerne ...**l'Outilage pour Diamantaires****André CURTIL**

6, Boulevard Emile-Zola

Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

TRAVAIL SOIGNÉTous nos pivots de meules sont en acier
trempé et rectifié

UNE NOUVEAUTÉ :

Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)

(Modèle déposé)

par son assise parfaite, sa douceur à la
meule, se recommande à tous les amateurs
de beau travail**PLAQUETTES ACIER, Rabotées**

assurant à la pince une assise impeccable

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre
outillage en coquilles mécaniques,
griffes, montage de meules,
pilons, etc.. adressez-vous à

M. Louis BERTHON

Mécanicien-Ajouteur

à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

De la valeur de votre outillage
dépend votre production !..

En vente à la Permanence du Syndicat

C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outilages
concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DETAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de
diamant, éclats, boort ou outils diamantaires,
achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplôme à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'industrie. Anvers 1921
Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923
Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration
1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières
Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale